

Inégalités sociales et territoriales en Ile-de-France

Réflexions personnelles sur les difficultés à
mettre en œuvre des dispositifs de
péréquation : le cas du F.S.R.I.F.

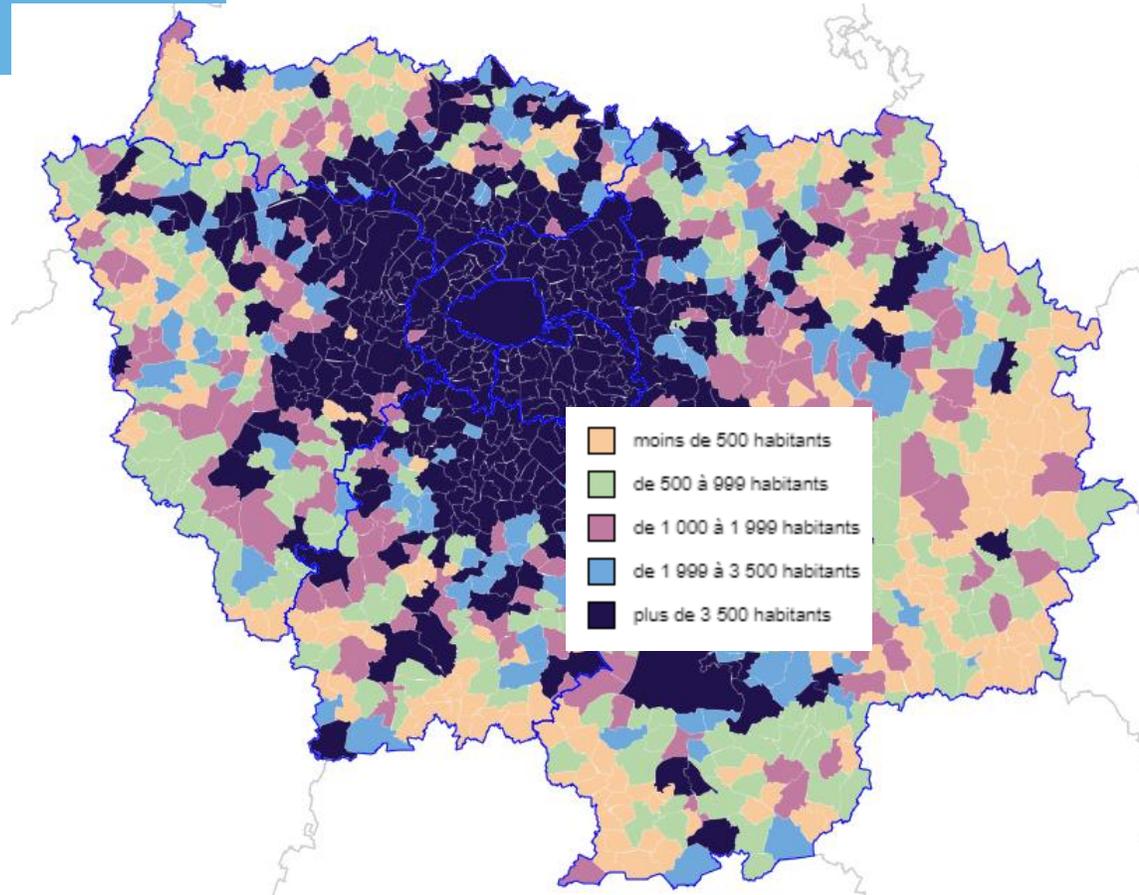
Luc Alain VERVISCH, Directeur des Etudes
24 novembre 2022



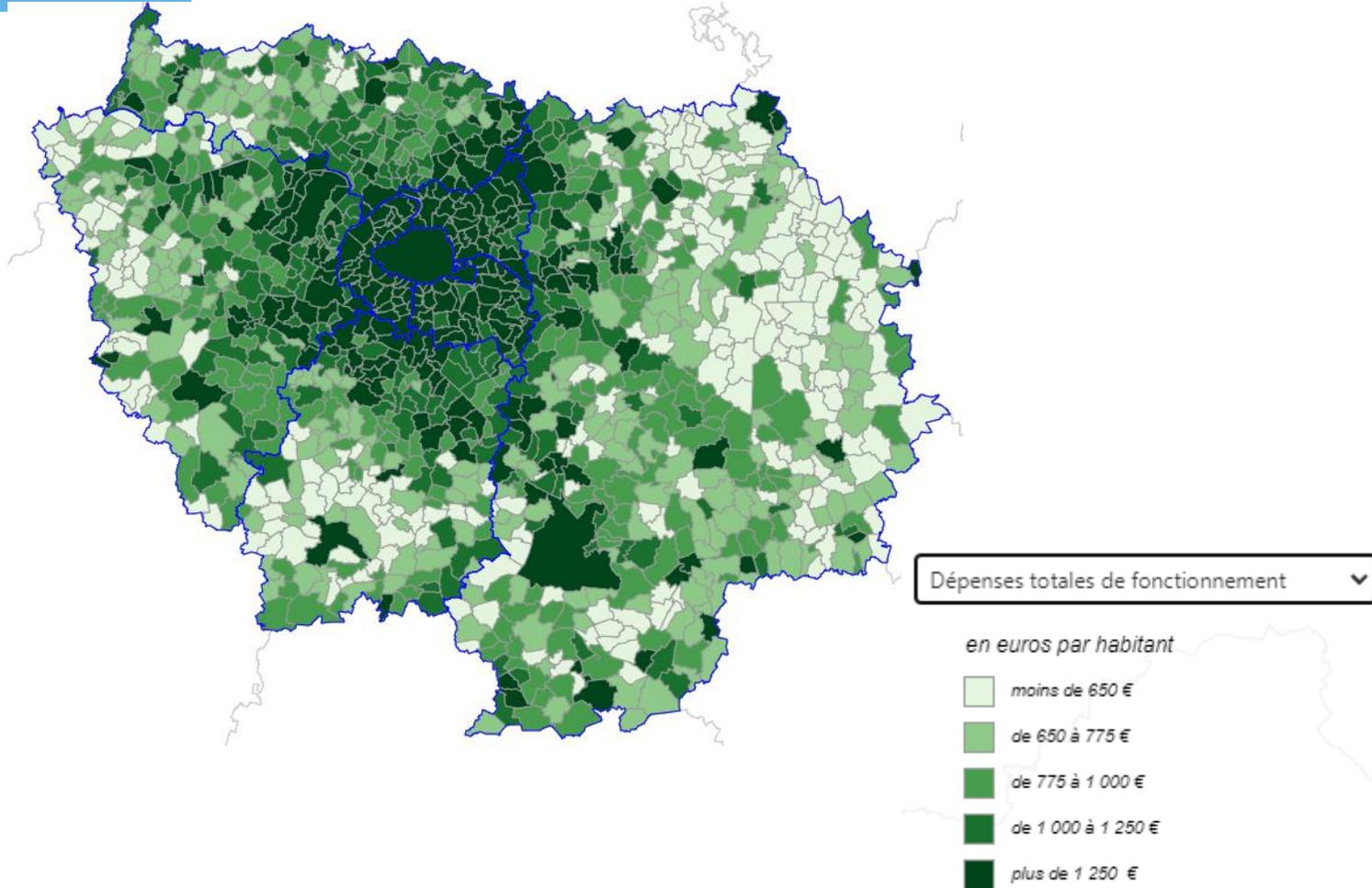
Les impératifs constitutionnels, la réalité historique

- **L'article 72-2 et l'objet de la loi : « prévoir des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales »**
- **Une région foncièrement hétérogène où le partage des ressources est une nécessité ancienne**
 - Avec la taxe locale
 - Avec le F.S.R.I.F. version 1991
 - Malgré une organisation intercommunale inachevée
- **La contradiction permanente entre recherche d'équité de moyens et recherche de stabilité budgétaire**

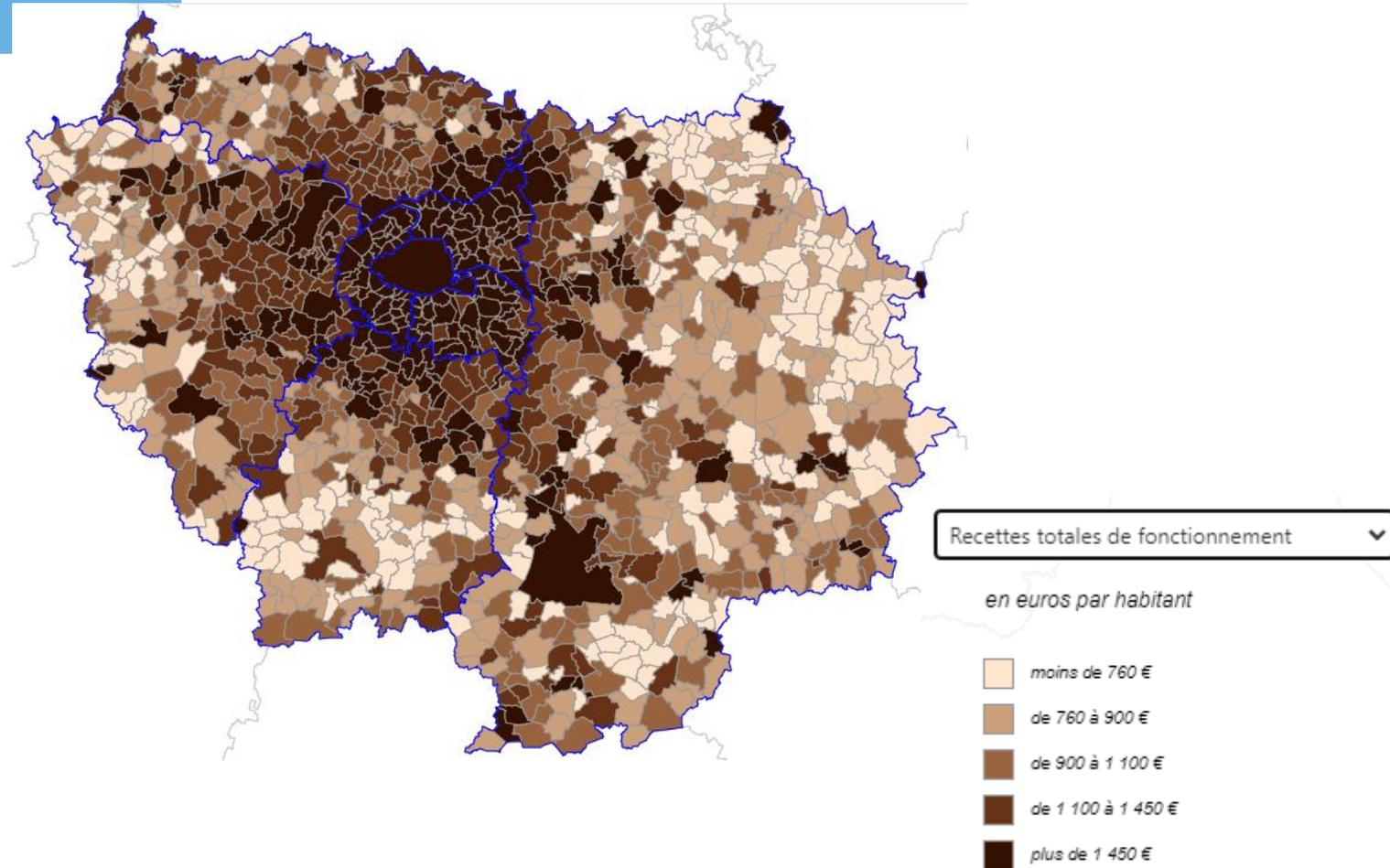
Une hétérogénéité démographique...



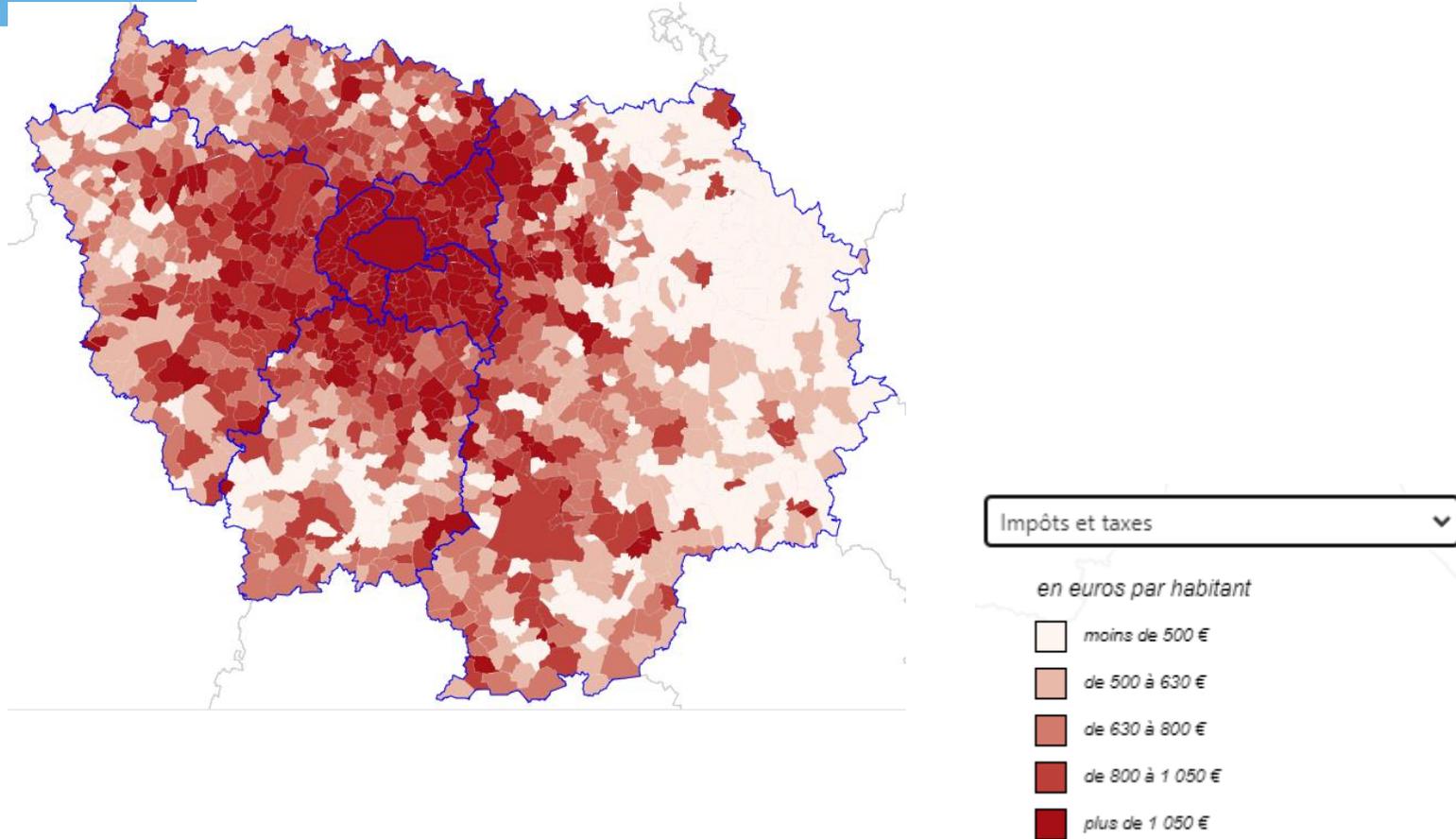
Des dépenses de fonctionnement dépendantes de l'urbanisation...



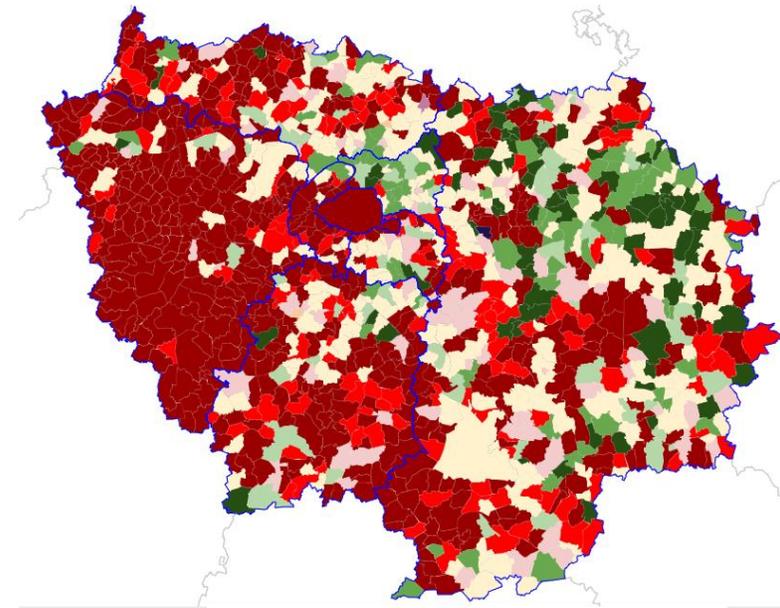
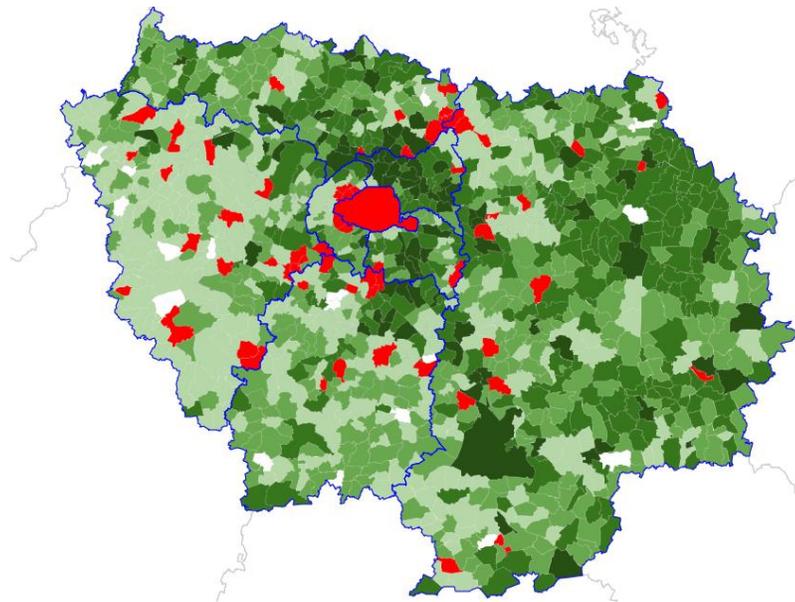
Et des recettes contraintes par la règle de l'équilibre...



...mais fiscalement marquées par la disparité territoriale historique de l'activité régionale...



...et handicapées par un système de dotations structurellement défavorable

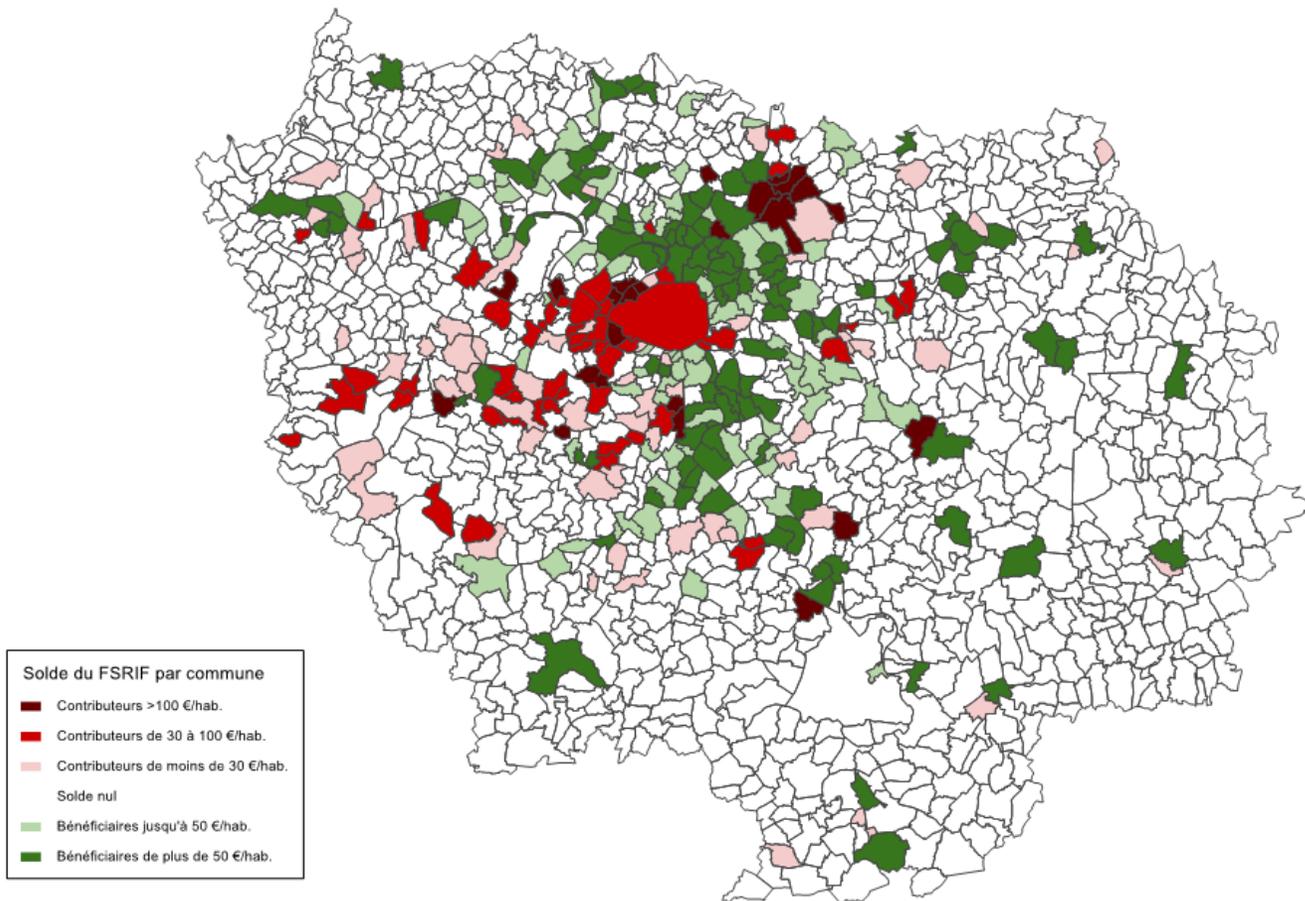


Le Fonds de solidarité de la Région d'Ile-de-France : une solution inachevée, donc exemplaire

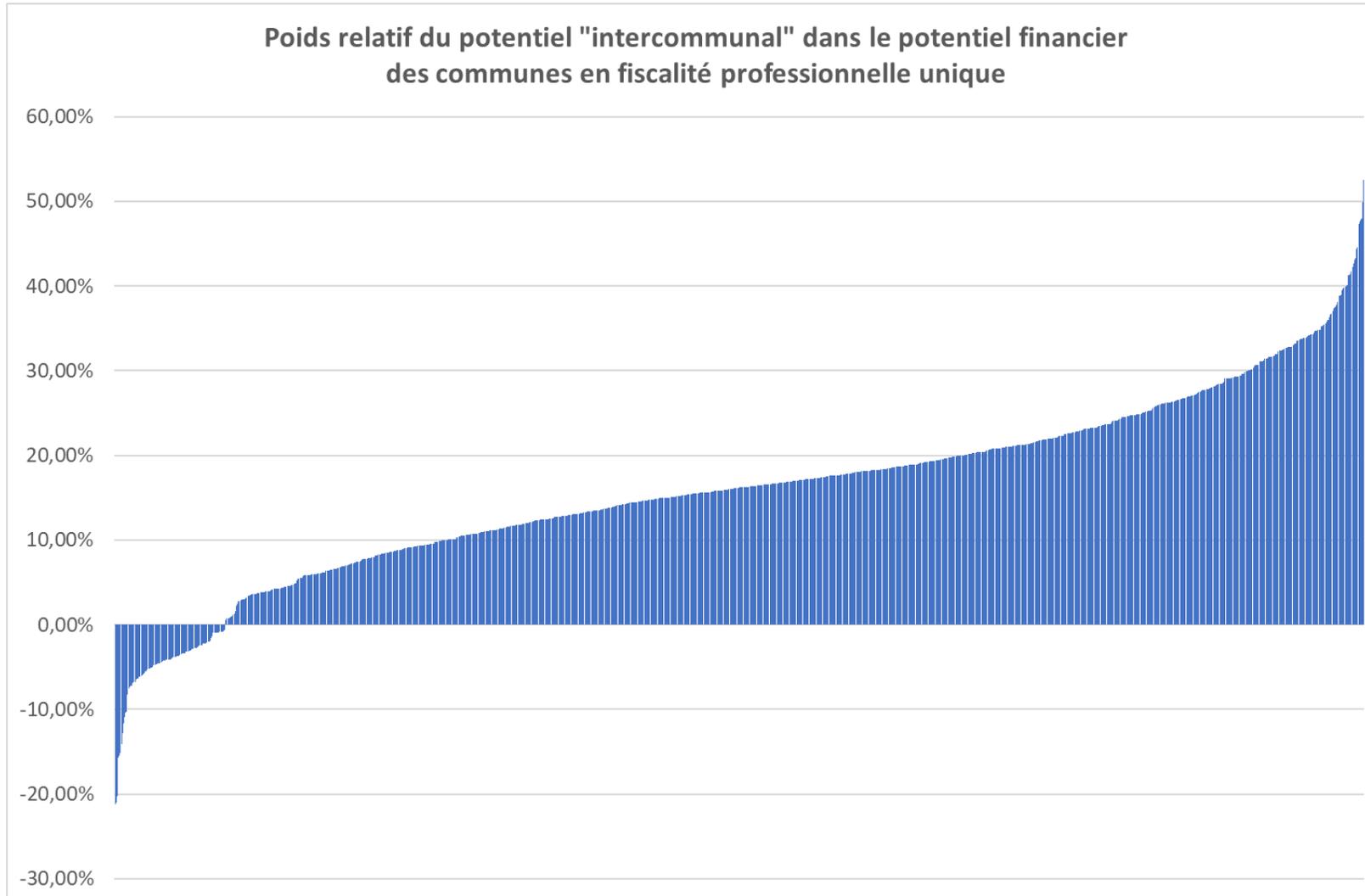
- **Rappel sommaire des règles**
- Communes contributrices : potentiel financier supérieur à la moyenne
- Contributions : en fonction de la population et d'un indice synthétique associant potentiel financier et revenu
- Communes attributaires : en fonction d'un indice synthétique association potentiel financier, revenu et poids des logements sociaux
- Attributions : en fonction de la population, de l'indice précité et d'un coefficient multiplicateur

- **Des indicateurs à double sens, et à double sens**
- Le potentiel financier troublé par l'intercommunalité
- Le revenu moyen par habitant mauvais traducteur des charges
- Le logement social redondant avec le revenu
- La pondération des critères : entre apparence et réalité
- Les systèmes de garantie : protecteurs du passé, protecteurs des privilèges

Le F.S.R.I.F. en 2022



Le potentiel financier : communal ou intercommunal ?



Le revenu par habitant : révélateur de quoi ?

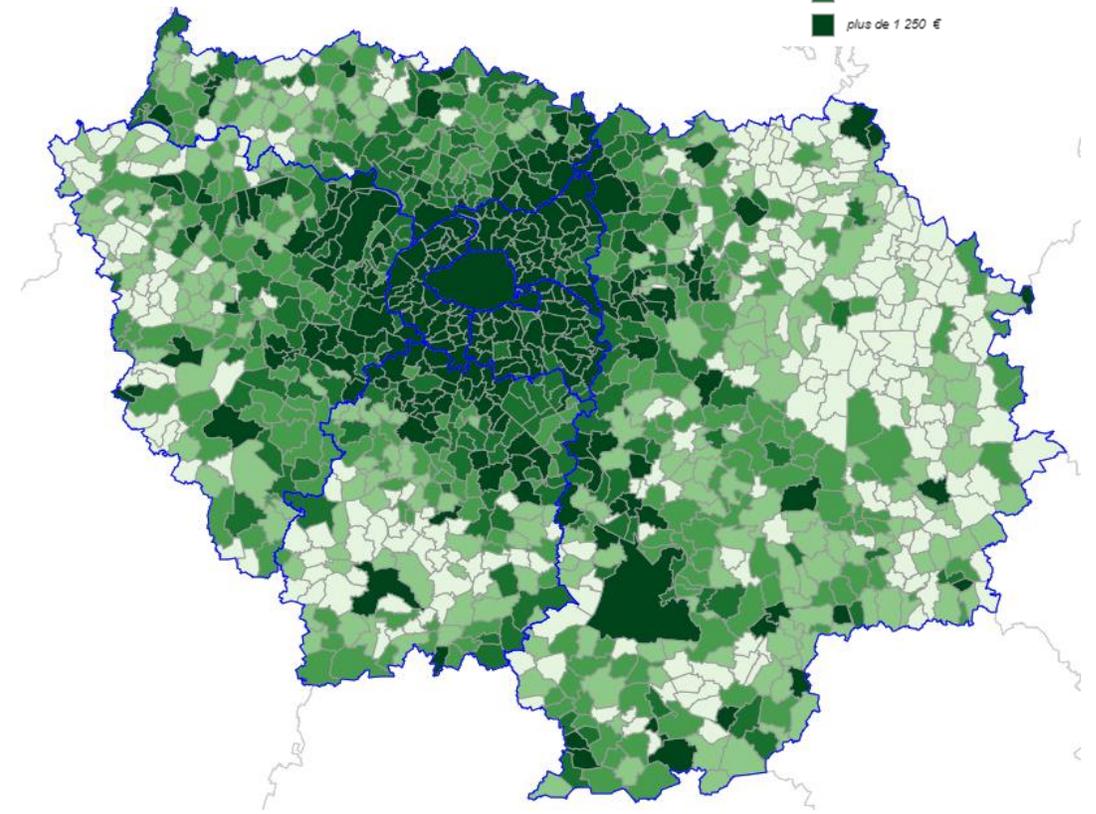
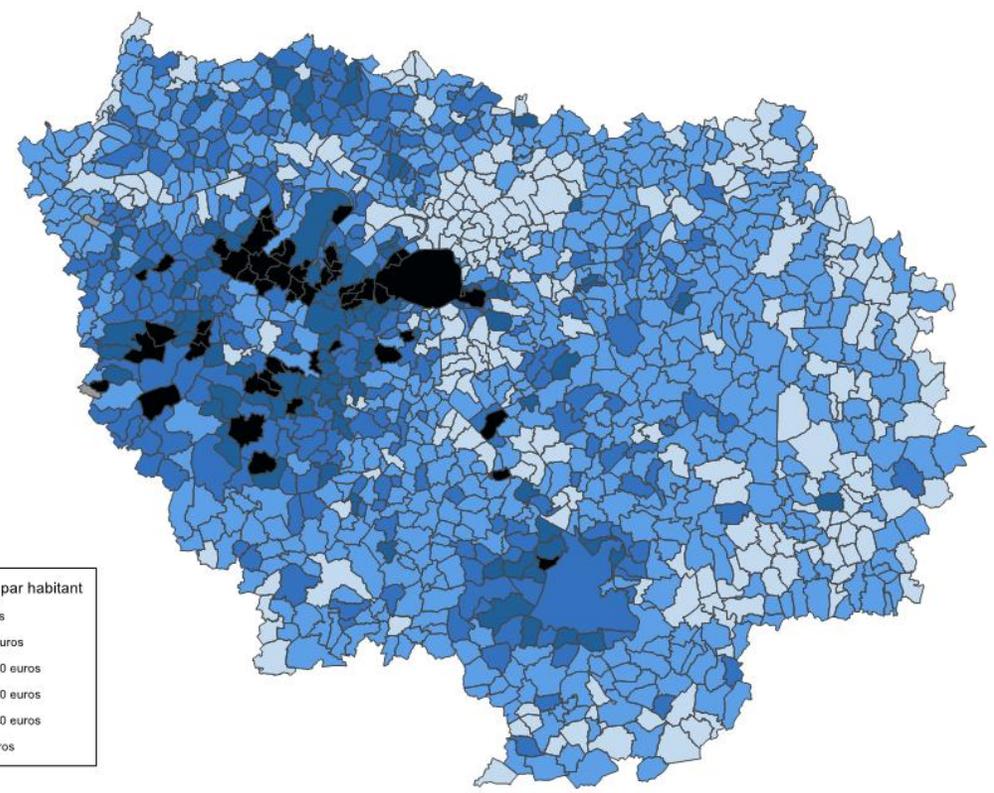
Dépenses totales de fonctionnement

en euros par habitant

- moins de 650 €
- de 650 à 775 €
- de 775 à 1 000 €
- de 1 000 à 1 250 €
- plus de 1 250 €

Revenu imposable par habitant

- Secrets statistiques
- Moins de 15 000 euros
- De 15 000 à 20 000 euros
- De 20 000 à 25 000 euros
- De 25 000 à 30 000 euros
- Plus de 30 000 euros



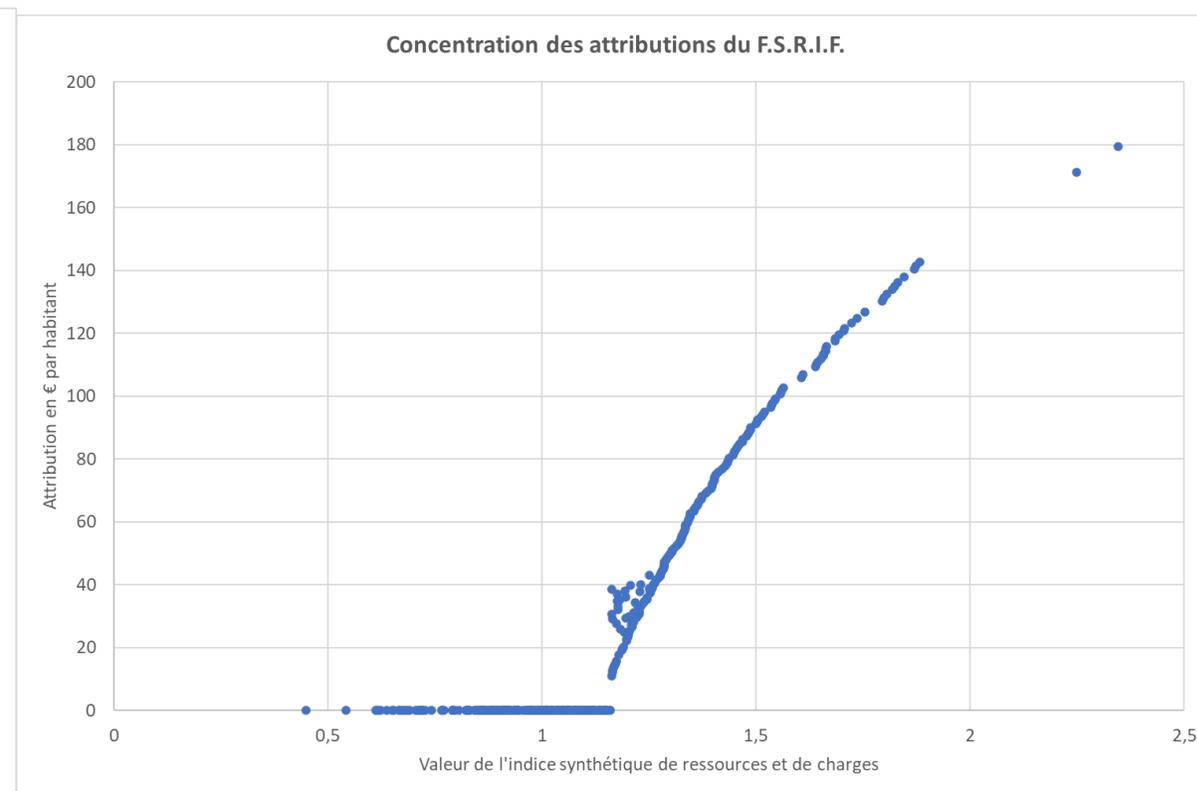
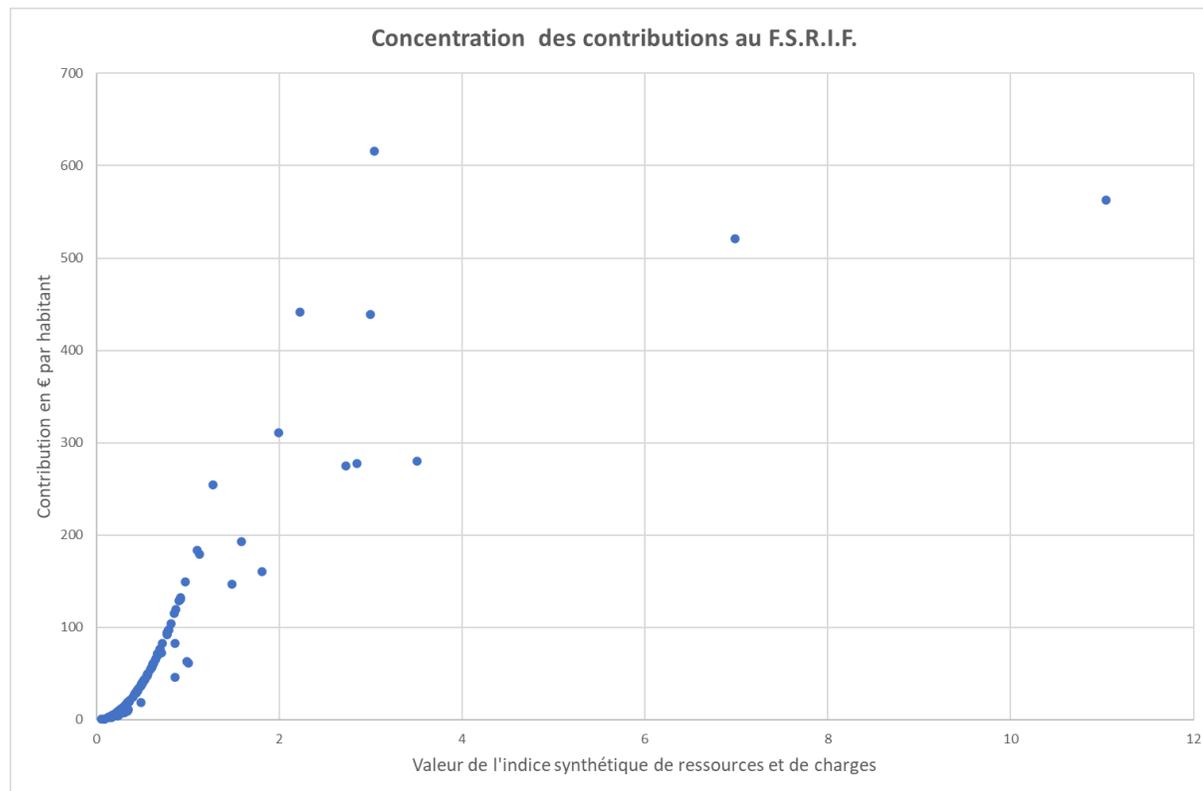
Une pondération trompeuse

Les effets des différents critères dépendent moins de leur poids dans la répartition que de la dispersion des valeurs pour chaque critère dans la catégorie des communes éligibles

Contributions	Pondération votée	Pondération réelle
Potentiel financier	80 %	48,84 %
Revenu	20 %	51,16 %

Attributions	Pondération votée	Pondération réelle
Potentiel financier	50 %	40,75 %
Revenu	25 %	29,49 %
Logements sociaux	25 %	29,77 %

Des effets de concentration considérable



Les garanties, garantes d'inéquités ?

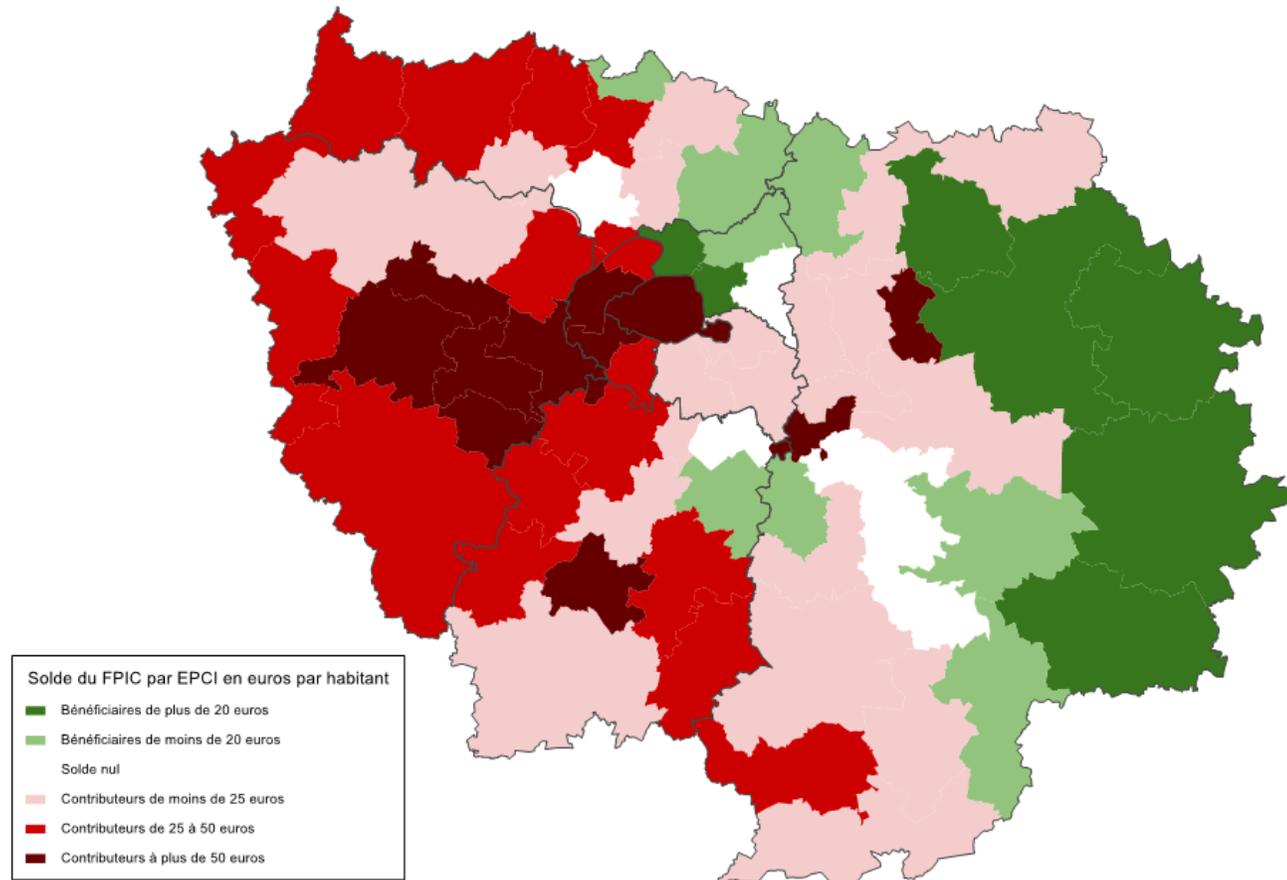
- **Garanties pour les contributeurs**

- Plafonnement de la progression en cas d'augmentation du Fonds : l'axe Paris-Sarcelles
- Abattement de moitié la première année
- Réduction de la croissance des contributions si elle dépasse 25 %
- Plafonnement à 11 % des dépenses réelles de fonctionnement
- Coût total en 2022 : 25,95 M€, reportés sur les autres communes pour un poids relatif supérieur à 9 %

- **Garanties pour les bénéficiaires**

- Montant minimal égal à 90 % de celui de 2011
- Garantie de sortie en deux ans
- Coût total en 2022 : 8,02 M€, au détriment des autres communes pour un poids relatif proche de 3 %

Et quelle logique avec le F.P.I.C. ?



En guise de conclusion provisoire

- Une imbrication entre communes et E.P.C.I. qui perturbe la lecture...
- ...notamment du fait de l'existence des territoires de la M.G.P.
- Une méconnaissance du fonctionnement réel des indicateurs...
- ...et une idéologie de leur signification
- Une cristallisation des situations...
- ...et des protections budgétaires compréhensibles mais excessives

- Bref, favoriser l'égalité semble utopique tant que les inégalités ne sont pas définies autrement que par les outils qu'on utilise pour les réduire

Merci de votre attention

Luc Alain VERVISCH, Directeur des Etudes

